



Problème avec un copropriétaire

Par **nico_doubs**, le **13/12/2009** à **16:35**

Bonjour,

Je m'occupe bénévolement du Syndic d'une petite copropriété.

Dans la copropriété il y a une cours bien identifiée comme une partie commune donnant sur des garages privés. Une personne ne souhaite pas que les voitures manœuvrent sur le bout de cours situé devant son garage !.

Je lui ai expliqué que la cours est à tout le monde. Mais il ne l'entend pas de cette oreille et envisage même de mettre un piquet et une chaîne pour empêcher le passage d'une voiture sur le bout de cours situé devant son garage. En plus cette personne est l'ami d'une copropriétaire, il n'est même pas propriétaire !.

Dans le cas où il met en place son piquet quelles démarches juridiques dois je entreprendre pour le contraindre à le retirer ?

Les démarches sont bien à faire contre la propriétaire chez qui il vit ?

Qui payera les frais juridiques ?

Dernière question, est ce qu'il existe un "médiateur" dans les palais de justice pour ce type de problème ?. Ça permettrait peut être de rappeler à l'ordre le copropriétaire sans partir dans une démarche juridique longue et coûteuse.

J'ai déjà essayé préventivement le dialogue mais la personne semble bornée et veut faire selon ses règles.

Merci d'avance pour vos conseils, cdt.

Par **Marion2**, le **13/12/2009** à **18:38**

Bonsoir,

Oui, il y a des médiateurs au niveau des tribunaux mais également très souvent des permanences gratuites de médiateurs en mairie.

Renseignez auprès de votre mairie.

Vous pouvez également envoyer un courrier recommandé AR à la copropriétaire.

Cordialement.

Marion